

Fiche de données de Sécurité

Produit: Carélys ADM - 5L Page: 1/9
FDS N°: ARGOS-1391 Version du : 2011-03-10

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **NOM DU PRODUIT :** Carélys ADM - 5L
- **REFERENCE :** 1391
- **FOURNISSEUR :** ARGOS
BP 149
38093 Villefontaine
- **Téléphone / Fax :** 04.37.06.28.00 Fax:04.37.06.28.50
- **E-mail / Site internet :** siege.social@argos-hygiene.fr
- **Numéro d'appel d'urgence :** ORFILA: 01.45.42.59.59
- **Informations complémentaires - Type d'utilisation :**
Détergence alcaline et désinfection pour
surface.Produit pour usage professionnel
E-mail : siege.social@argos-hygiene.fr

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [UE-GHS/CLP]
- Mélange: classification (CLP) non indispensable.
2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE
- C; R35 Provoque de graves brûlures.
2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour
l'environnement: - Corrosif. Provoque des brûlures dont la gravité dépend de la
concentration, du temps de contact et de la partie du corps affectée.
* 2.2. Éléments d'étiquetage: Mélange: classification (CLP) non indispensable.
* 2.2.2. Etiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE
- Symbole: C - Corrosif - Phrase R: R35 - Provoque de graves brûlures.
- Phrases S: S23 - Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec
de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec
de l'eau.
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un
appareil de protection des yeux/du visage.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui
montrer l'étiquette).

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation aqueuse alcaline

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Carélys ADM - 5L

Page: 2/9

FDS N°:ARGOS-1391

Version du :2011-03-10

Constituants contribuant aux dangers :

- * Hydroxyde de sodium: N°CE: 215-185-5 - N°CAS:1310-73-2 - N°Id:011-002-00-6
N°REACH: 01-2119457892-27 - %: > 5% - Classification N°1272/2008: Skin
Corr.1A, H314, Met.Corr.1, H290, Eye Dam.1, H318 - Classif 67/548/CEE: C; R35
- * Chlorure de didécyltriméthylammonium: N°CAS:7173-51-5 - N°CE:230-525-2
N°Id UE: 612-131-00-6 - %: 1% <=C< 5% - Classification N°1272/2008: Skin
Corr.1B, H314, Acute Tox.4 (orale), H302 - Classification 67/548/CEE: Xn; R22
C; R34
- * 2-Propanol: N°CAS:67-63-0 - N°CE:200-661-7 - N°Id:603-117-00-0
N°REACH: 01-2119457558-25 - %: 1% <=C< 5% - Classification 1272/2008:
Flam.Liq.2, H225, Eye Irrit.2,H319,STOT SE 3,H336 - Classification 67/548/CEE:
F; R11 Xi; R36 R67
- * Oxyde d'alkyl C10-C16 diméthyl amine: N°CAS: 61788-90-7 ou 70592-80-2 -
N°CE: 263-016-9 ou 274-687-2 ou 287-011-6 - %: 5% <=C< 15% -
Classification N°1272/2008: Skin Irrit.2, H315 Aquatic Acute 1, H400
Eye Dam. 1, H318 - Classification 67/548/CEE: Xi ; R38, R41 N ; R50
- * Acide éthylène diamine tétra acétique, sel tétrasodique: N°CAS: 64-02-8
N°CE: 200-573-9 - N°Id UE: 607-428-00-2 - N°REACH: 01-2119486762-27
%:1% <=C< 5% - Classification 1272/2008:Acute Tox.4, H302,H332 Eye Dam.1, H318
Classification 67/548/CEE: Xn ; R20, R22 Xi ; R41

4 - PREMIERS SECOURS

- Premiers secours:INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTE UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.
 - Après inhalation:Ecarter le sujet de la zone dangereuse et faire respirer de l'air frais. Mettre en position de repos, le couvrir et le garder au chaud. Consulter un médecin en cas de complications
 - Après contact avec la peau:Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de complications
 - Après contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Alerter les services d'urgences et consulter un ophtalmologiste.
 - Après ingestion: Ne pas faire vomir. Maintenir la personne consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Alerter les services d'urgences et consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'emballage ou l'étiquette).
- 4.2.Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
- Symptômes liés à l'utilisation:Irritations. Rougeurs. Brûlures.
 - Inhalation:risque de toux, de respiration difficile, de saignements de nez, de bronchite chronique, de symptômes asthmatiques, d'oedème pulmonaire.
 - Contact avec la peau: Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures
 - Contact avec les yeux: Corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures
 - Ingestion: Graves brûlures des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal, danger de perforation de l'oesophage

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction :

- 5.1.Moyens d'extinction: * Agents d'extinction appropriés: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Tous les agents d'extinction sont utilisables. Eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs.
* Agents d'extinction non appropriés:Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- 5.2.Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
* Risques spécifiques:Ce produit n'est pas inflammable et n'est pas combustible. Sous l'échauffement, peut libérer des gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.
* Réactions dangereuses:Peut réagir avec les métaux légers (aluminium et ses alliages, zinc, etc.) provoquant la libération d'hydrogène très inflammable.
* Mesures générales:Des produits toxiques se forment en cas de feu (CO).
- 5.3.Conseils aux pompiers:
Instructions de lutte incendie:Faire évacuer la zone de danger. Equipement de protection complet étanche.Appareil de protection respiratoire isolant autonome

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Produit: Carélys ADM - 5L Page: 3/9
FDS N°: ARGOS-1391 Version du : 2011-03-10

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles :**
- * 6.1.1. Pour les non-secouristes:
 - Equipement de protection: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.
 - Procédures d'urgence: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Faire évacuer la zone dangereuse.
 - * 6.1.2. Pour les secouristes:
 - Equipement de protection: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 - Procédures d'urgence: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Faire évacuer la zone dangereuse
- Précautions pour la protection de l'environnement :**
- * Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.
- Méthodes de nettoyage :**
- * Pour le confinement: Transvaser le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau.
 - * Procédés de nettoyage: Eviter l'étalement du produit et son déversement dans les égouts en retenant le produit avec du sable, de la terre ou tout autre absorbant similaire. Transvaser le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Diluer et nettoyer l'épandage à grande eau, ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau, transvaser le déchet récupéré dans un récipient de secours convenablement étiqueté, pour destruction par une société spécialisée.
 - * Référence à d'autres sections: Se référer à la section 8 et à la section 13

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- MANIPULATION :**
- * Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Eviter toute exposition inutile. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lavez les vêtements contaminés avant réutilisation. Lavage fréquent des sols et équipements. Les épandages peuvent être glissants. Manipuler en évitant toutes projections lors des prélèvements et des dilutions. Utiliser au maximum des systèmes automatiques de prélèvement.
- STOCKAGE :**
- * Mesures techniques: Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuvette de retenue sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.
 - * Conditions de stockage: Eviter: chaleur et lumière solaire, gel.
 - * Produits incompatibles: Acides forts, bases fortes, oxydants, aldéhydes, hypochlorite de sodium.
 - * Stockage: Le sol du dépôt doit être imperméable. Stocker et manipuler dans un endroit tempéré (entre 10 et 30°C), bien ventilé, à l'abri des rayons solaires directs, à l'écart des sources de chaleur et des substances réactives. Capter les vapeurs au point d'émission. Les récipients doivent être soigneusement fermés. * Matériaux d'emballage: Recommandés: matières plastiques spécifiques (PVC, PE - PP), verre, polyester stratifié, acier revêtu.

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Carélys ADM - 5L

Page: 4/9

FDS N°: ARGOS-1391

Version du : 2011-03-10

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- * 2-Propanol (67-63-0): France VLE (15 minutes) = 980 mg/m³ ou 400 ppm.
France VME (8 heures) = 200 ppm.
- * Hydroxyde de sodium (1310-73-2): France VME (8 heures) = 2 mg/m³.
- * 8.2. Contrôles de l'exposition:
 - Hygiène industrielle: Faire évaluer si nécessaire l'exposition professionnelle des salariés.
 - Equipement de protection individuelle: Gants. Lunettes de protection. Vêtements résistant à la corrosion.
 - protection des mains: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - protection des yeux: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité (EN 166) ou masque complet (EN 402).
 - protection de la peau: Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés. Vêtement anti-acides (EN 14605).
 - protection respiratoire: En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. Pour une exposition de courte durée: EN149 type FFP3 EN14387 type B ou type E modèle P3, EN 1827 classe FMP3. Pour une exposition de longue durée: EN 143, EN 14387, EN 12083 classe P3 ou classe XP3, EN 12941

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect :** Etat physique: Liquide limpide moussant
Couleur: Incolore à jaune
Odeur: Caractéristique
- PH :** 12,7 +/- 0,2 en solution à 1% à 20°C
- Température de changement d'état :**
Point d'ébullition: Environ 100°C
Point de solidification: 0°C
- Point éclair :** Aucune donnée disponible
- Caractéristiques d'explosivité :**
Non applicable
- Densité :** Masse volumique à 20°C: 1,089 +/- 0,005 g/cm³
- Solubilité :** Miscible dans l'eau en toutes proportions
- Information complémentaire :** Viscosité: < 50 centiPoises

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1. Réactivité: La neutralisation par un acide est exothermique.
- 10.2. Stabilité chimique: L'hydroxyde de sodium se décompose lentement par carbonatation au contact du dioxyde de carbone de l'air
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Mélange alcalin pouvant réagir violemment avec les acides, les métaux légers (aluminium et ses alliages, zinc, etc.) provoquant la libération d'hydrogène très inflammable, l'ammoniaque et de nombreuses substances incompatibles avec un alcalin.
- 10.4. Conditions à éviter: Chaleur, sources de chaleur, lumière solaire directe gel.
- 10.5. Matières incompatibles: Acides forts, agents oxydants, aldéhydes, javel
- 10.6. Produits de décomposition dangereux: oxydes de carbone

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Carélys ADM - 5L

Page: 5/9

FDS N°: ARGOS-1391

Version du : 2011-03-10

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Corrosion et irritation de la peau: Provoque de graves brûlures de la peau.
- Graves dommages et/ou irritations oculaires: Provoque des lésions oculaires graves.
- Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles: Mélange corrosif pour la peau et les yeux. Aucune substance de ce mélange n'est classée comme toxique spécifique pour un organe cible.
- * Oxyde d'alkyl C10-C16 diméthyl amine (61788-90-7 ou 70592-80-2)
- Administration orale (rat) DL50> 2000 mg/kg
- * Acide éthylène diamine tétra acétique, sel tétrasodique (64-02-8)
- Administration orale (rat) DL50 = 1170 mg/kg
- * Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (7173-51-5)
- Administration orale (rat) DL50= 238 mg/kg
- Administration cutanée (lapin) DL50=3342 mg/kg (24 h)
- * 2-Propanol (67-63-0)
- Administration orale (rat) DL50> 2000 mg/kg
- Administration cutanée (lapin) DL50> 2000 mg/kg

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement: Mélange alcalin pouvant provoquer une augmentation du pH du milieu. Les risques pour l'environnement aquatiques sont liés à la présence d'une substance active biocide (chlorure de didécyl diméthyl ammonium) et à l'alcalinisation du milieu par augmentation de pH. Ne pas rejeter dans les cours d'eau, les sols l'environnement naturel.
- * Hydroxyde de sodium (1310-73-2): EC50-48 h Daphnia magna: 33 mg/l
CL50-96 h - poisson (Onchorhynchus mykiss): 45,4 mg/l
- * Oxyde d'alkyl C10-C16 diméthyl amine (61788-90-7 ou 70592-80-2): EC50-48h Daphnia magna: 1 à 10 mg/l - CL50-96h poisson (Salmo gairdneri): 10 à 100 mg/l
- * Acide éthylène diamine tétra acétique, sel tétrasodique (64-02-8): EC50-48h Daphnia magna:> 100 mg/l - CL50-96h poisson (Leuciscus idus):>500mg/l
- * Chlorure de didécyl diméthyl ammonium(7173-51-5):EC50-48h Daphnia magna:0,03mg/l
CL50-96h - poisson (Pimephales promelas):0,19 mg/l
- * 2-Propanol (67-63-0): EC50-48h Daphnia magna:> 100 mg/l - CL50-48h - poisson (Leuciscus idus):> 100 mg/l
- Persistance et dégradabilité: Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents. biodégradabilité primaire des constituants organiques est supérieure à 90% en 28 jours, la biodégradabilité ultime est supérieure à 60% en 28 jours.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- * Méthodes de traitement des déchets: Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Porter en centre de traitement physicochimique/biologique. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. * Recommandations d'évacuation des eaux usées: Ne pas déverser à l'égout sans traitement adapté.
- * Recommandations d'élimination des emballages: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé.
- * Indications complémentaires: L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Carélys ADM - 5L

Page: 6/9

FDS N°:ARGOS-1391

Version du :2011-03-10

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- * 14.1. Numéro ONU: N° UN: 1719
- * 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Description document de transport (ADR):UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.(HYDROXYDE DE SODIUM,),8,II,(E).
- * 14.3.1.Transport par voie terrestre: Classe: 8 - Matières corrosives
Danger n°(code Kemler):80 - Code de classification: C5 - Etiquetage transport: 8 - Matières corrosives - Code de restriction concernant les tunnels:E
- * 14.3.2.Transport maritime: Numéro EmS (1) - Groupe d'Emballage: II
Polluant marin: NON
- * Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Arrêter le moteur. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.
 - * 15.1.1.Réglementations EU:
Directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) dues à l'utilisation de solvants organiques:
 - Contient moins de 5% de composés organiques volatils (2-propanol).Règlement européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non concerné.
 - * 15.1.2.Réglementations nationales:
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement: Non concerné.
Maladies professionnelles selon le Code de la Sécurité sociale:
 - Tableaux 49 et 49bis: affections cutanées et respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.
 - Matériaux au contact des aliments: Produit conforme à la législation française relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/1999).
 - * 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Pas d'informations complémentaires disponibles.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface cationiques	X			
Agents de surface non ioniques		X		
EDTA et sels	X			
Hydrocarbures aliphatiques	X			

DESINFECTANTS	PRESENCE
---------------	----------

Sections modifiées: 01.02.03.04.05.06.07.08.09.10.11.12.13.14.15.16.
* Texte des phrases R,H et EUH mentionnées en section 3:
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique danger aigu catégorie 1
Acute Tox. 4 (inhalation): Toxicité aiguë (inhalation) catégorie 4
Acute Tox. 4 (orale): Toxicité aiguë (orale) catégorie 4
Eye Dam.1: Lésions oculaires graves/irritation catégorie 1
Eye Irrit.2: Lésions oculaires graves/irritation catégorie 2
Flam. Liq.2: Liquides inflammables catégorie 2

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Carélys ADM - 5L

Page: 7/9

FDS N°:ARGOS-1391

Version du :2011-03-10

Met. Corr.1: Substance ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr.1A: Corrosion et irritation de la peau catégorie 1A
Skin Corr.1B: Corrosion et irritation de la peau catégorie 1B
Skin Irrit.2: Corrosion et irritation de la peau catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) catégorie 3
H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. R11 Facilement inflammable R20 Nocif par inhalation R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures R35 Provoque de graves brûlures - R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
* Voir également les fiches INRS n°20 (hydroxyde de sodium) et n°243 (ammonium quaternaire).
* Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Carélys ADM - 5L

Page: 8/9

FDS N°:ARGOS-1391

Version du :2011-03-10

Liste des phrases R :

(AFISE 16/10/02)

- R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérigène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Carélys ADM - 5L

Page: 9/9

FDS N°:ARGOS-1391

Version du :2011-03-10

Liste des phrases R (suite) :

- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles